

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Amilie Dumais](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ceb47316b65fd2e4b363429b>

Date d'obtention : 2024-09-23 18:11:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Rencontrer la victime pour prendre sa version en remplissant la grille Sexto. Par la suite, rencontrer les personnes qui se sont fait partager la photo pour avoir leur version en remplissant à nouveau la grille de question dans la trousse Sexto. Si je constate que le geste a été posé dans l'intention de blesser la victime, je rencontre l'élève qui partage les photos pour lui expliquer ma démarche et lui demander de me remettre son téléphone avant de contacter la police de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que si le parent me contacte pour me faire part de la situation, je l'invite à soutenir son jeune et à se rendre au centre de police pour faire leur déposition. Toutefois, si l'élève vient me parler directement de la situation, je dois remplir la grille de la méthode SEXTO. Je retiens aussi que suite à l'évaluation de la situation, si cela détermine que ce n'est pas un geste dans l'intention de blesser ou encore que ce n'était pas vraiment un acte criminel en vertu des images ou vidéo que la police elle seule aura consulté, se sera justement à la police d'en informer les élèves et de les sensibiliser.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi sera le moment où je devrais confisquer le téléphone de l'élève concerné par la situation. Toutefois, si je constate un refus de sa part, je sais que je peux compter sur la police pour soit tenter de convaincre l'élève que c'est dans mes obligations de procéder à cette étape pour éviter le partage des photos et qu'il vaudrait mieux collaborer pour éviter que le coroner voit à son dossier son refus de collaboration.